

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 3 mars 2008

sous la présidence de M. Michel RITZENTHALER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : tous les membres, sauf Mme Liliane LEONHART (procuration à M. le Maire), absente excusée, M. Claude GERBER/R, M. Michel BERGER et M. Jean-Louis MEYER, absents.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 28 février 2008 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour. M. le Maire ouvre la séance en présentant les salutations d'usage à l'attention des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 29 janvier et du 22 février 2008
2. Lotissement Rohrfeld 5^e tranche : avenant au marché PONTIGGIA
3. Exercice du droit de préemption urbain

1) Approbation des comptes-rendus des séances du 29 janvier et du 22 février 2008

Il est précisé que le point 6a du 22 février a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2) Lotissement Rohrfeld 5e tranche : avenant n° 2 au marché PONTIGGIA

M. le Maire expose qu'il convient de passer un avenant avec l'Entreprise PONTIGGIA pour le fraisage de l'enrobé provisoire et le reprofilage des enrobés.

Le coût de ces travaux s'élève à 13 000 € HT soit 15 548 € TTC.

Le montant total du marché (voirie définitive de la 5^e tranche et viabilisation de la 6^e tranche) passe ainsi de 511 904.00 € HT (dont 11 904 € correspondant à l'avenant n° 1) à 524 904.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie ce jour,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot 1 (tranche 2).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3) Exercice du droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la cession suivante :

- par M. Didier BRAESCH qui vend sa propriété cadastrée section 50 – parcelle 422/21 d'une superficie totale de 292 m² à M. Cédric ORTEGA et Mme Stéphanie BRASSEL demeurant 13 rue de Bouxwiller à 67000 STRASBOURG.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à SUNDHOUSE, le 12 mars 2008

Le Maire,

Michel RITZENTHALER